



## Statut pour une création de sarl

Par **val73000**, le **11/03/2010** à **06:47**

Bonjour,

J'ai en projet de monter une Sarl avec un associé. Mon associé me propose aujourd'hui de posséder que 40% des parts, que lui soit le gérant mais que nos rémunérations soit identiques. Nous devons travailler ensemble.

Je trouve cela très risqué. Est ce que j'ai raison?

Comment faire pour me protéger?

merci

Par **fabienne034**, le **11/03/2010** à **09:23**

Bonjour,

Il sera gérant majoritaire il décidera de tout et vous de rien

en plus il n'aura même pas droit aux assedics sir la SARL coule

pour tout savoir sur la sarl:

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>

Pour avoir un modèle gratuit de statuts sarl:

<http://www.fbIs.net/sarlstst.htm>